

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 27 mai 2021

Compte-rendu affiché le 04 juin 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Nejma REDJEM

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Sonia MONFORT, Bruno DANDROY, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Sonia MONFORT à Laure LAURENT, Bruno DANDROY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

VOEU PROPOSÉ PAR LE GROUPE  
SAINT GENIS VERTE, SOLIDAIRE  
ET CITOYENNE

Délibération : 05.2021.061

Transmis en préfecture le : 04/06/2021

**RAPPORTEUR : Madame Nejma REDJEM**

Nous étions nombreuses et nombreux, l'année dernière, à nous réunir tous les soirs à 20 heures pour applaudir nos soignantes et soignants qui, unanimement, se sont dévoués afin de répondre à l'urgence d'une crise sanitaire dont nous ignorions presque tout et contre laquelle nous n'avions que peu de moyens de protection.

C'est alors au risque de leur vie que nos professionnels de santé ont agi.

Malgré ces efforts, la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an vient de faire plus de 100 000 morts, ce qui est très important au regard d'autres pays, à population comparable.

Et si le taux d'incidence commence à baisser dans la Métropole, le taux d'occupation des lits de réanimation reste extrêmement élevé. On compte, en effet, plus de 90 % des lits occupés selon les informations fournies par les HCL.

Alors que les variants au covid se multiplient à travers le monde, qu'une quatrième vague est déjà annoncée en France et que les épidémiologistes sont quasi unanimes pour annoncer que nous connaissons de plus en plus fréquemment ce genre de crises sanitaires, nous devons nous préparer à y faire face en portant un système de santé public efficace.

Nous constatons pourtant, sur nos territoires que, sur les 20 dernières années, ce ne sont pas moins de 4 établissements hospitaliers qui ont été fermés par les HCL sur le SUD-OUEST Lyonnais.

Les habitantes et habitants ont alors dû se rabattre sur le centre et l'est de l'agglomération pour y trouver les services désormais fermés sur les territoires.

Nous constatons aussi qu'avec la fermeture de l'Antiquaille, de Debrousse, de Sainte Eugénie et de Charial ce sont surtout des fermetures de lits, des suppressions de personnels et la délocalisation d'équipements de proximité auxquels les habitantes et habitants ont assisté.

C'est donc aujourd'hui à une dégradation de l'offre de soins à laquelle nous devons répondre. À plus forte raison tant que l'épidémie ne sera pas jugulée.

Or, le risque reste pourtant grand puisque des projets de restructuration sont déjà en cours pour l'hôpital de Sainte Foy Lès Lyon ainsi que pour celui de Lyon Sud.

Le risque est encore plus proche puisqu'il concerne aussi notre hôpital de rééducation fonctionnelle Henry Gabrielle.

Un projet de transfert dans l'est lyonnais est, en effet, annoncé.

C'est pourquoi, nous, élus du conseil municipal de Saint-Genis-Laval qui avons unanimement défendu le maintien d'Henry Gabrielle sur notre commune pendant la campagne électorale, refusons aujourd'hui encore tout projet de délocalisation de cet hôpital.

Que ce soit à l'hôpital des armées Desgenettes, comme initialement prévu, ou au sein de l'hôpital du Vinatier, comme aujourd'hui évoqué, nous ne pouvons accepter la fermeture de l'hôpital Henry Gabrielle sur notre commune.

Nous savons les Saint-Genoises et Saint-Genois inquiets d'une délocalisation annoncée et comprenons leur attachement à cet établissement.

Puisque, en plus de proposer des soins très spécifiques dans un cadre exceptionnel, cet hôpital est également un acteur économique important pour le territoire. Il est vecteur de liens sociaux primordiaux et un réel marqueur identitaire de notre commune.

C'est pourquoi le conseil municipal de Saint-Genis-Laval réuni le 27 mai 2021, fait le vœu que l'Agence régionale de santé et les Hospices civils de Lyon :

- 1) Maintiennent l'hôpital Henry Gabrielle sur la commune de Saint-Genis-Laval ;
- 2) Investissent dans les infrastructures lui permettant de développer son projet de soin innovant et de proximité.

Fait à Saint-Genis-Laval le 27 mai 2021

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Nejma REDJEM** ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**Motion rejetée par 26 voix Contre et 9 voix Pour**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.